

ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAVP DE FÉVRIER 2024
COLLÈGE DES COTISANTS - OFFICINAUX – SOUS-COLLÈGE SUD OUEST
PROFESSION DE FOI COMMUNE DE Benjamin TROUILLET et Olivier BORIES

Je me présente : Benjamin TROUILLET, pharmacien à Saint Gaudens (31) depuis 2008, j'ai intégré la CAVP en 2012 en tant qu'administrateur titulaire pour la région Sud-Ouest, en 2018 j'ai intégré la Commission d'Audit que j'ai l'honneur de présider. Avec Olivier Bories, pharmacien à St Géry (46), suppléant pour le même collège, nous souhaitons vous présenter notre candidature pour les élections de février 2024 pour le collège cotisant – officinaux sous collège Sud-Ouest.

La CAVP est une caisse de retraite spécifique gérée par les pharmaciens pour les pharmaciens. Nous investir en présentant notre candidature est une façon de poursuivre l'engagement de tous les pharmaciens qui, ont avant nous œuvré à la création de la CAVP en 1948 et à sa gestion.

Notre mandat d'administrateur au sein du Conseil d'Administration permet de participer au pilotage des différents régimes de retraite. Être partie prenante de la Commission d'Audit permet de contribuer à la gestion de notre régime.

Le monde change et évolue, aujourd'hui vouloir compter uniquement sur la vente de son outil de travail pour la retraite est très risqué. Donc les pharmaciens en activité au premier rang desquels les plus jeunes doivent pour avoir une retraite suffisante s'en occuper au plus tôt et la CAVP est présente pour les accompagner ! Les cotisations devront permettre à nos futurs allocataires d'avoir des pensions suffisantes.

La réforme des retraites passée et les réformes à venir au vu des réalités démographiques seront un sujet continu sur la période qui s'ouvre. Nous ne pouvons que tous être conscients de la nécessité d'un régime pérenne à horizon long, défendu par des confrères au service de tous les confrères actifs et retraités. Notre spécificité : le régime par capitalisation, a prouvé sa robustesse avec les crises financières et sanitaires COVID-19. Le défendre encore et toujours est une évidence.

Les placements portés par la Caisse servent à financer l'économie réelle, dans les PME-ETI nationales par exemple, mais aussi à travers le Fond Inter-pharmacien géré par une société spécialisée indépendante à laquelle la CAVP a délégué l'entière gestion. La 4^{ème} dotation du Fond a été lancée le 5 Octobre 2024 à hauteur de 20 millions d'Euros, avec pour objectif d'aider les primo accédants à s'installer en toute indépendance et de conforter le réseau officinal.

Promouvoir et défendre ce modèle et ces valeurs, c'est là aussi une évidence pour notre tandem.

Pour légitimer encore plus notre caisse de retraite auprès des pouvoirs publics, nous nous devons de participer tous ensemble aux élections à venir : votez !

#Engagezvouspourvotreavenir -> Votez

A Saint Gaudens, le 8 décembre 2023,

TROUILLET Benjamin



BORIES Olivie

